

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

410612013

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2013-66

1. Intitulé du projet

Création d'une Zone d'activités Communautaire d'Intérêt local sur
la Commune de Vic le Comte.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Allier Comte Communauté

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gilles PAULET, Président

RCS / SIRET

124630115400018

Forme juridique

Communauté de Communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Travaux d'aménagements réalisés en une phase sur un terrain d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SHON crée est inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une zone d'activités Communautaire d'Intérêt local d'une superficie de 5,94 hectares sur la Commune de Vic le Comte, le long de la RD 225 dans le prolongement du lotissement des Meules. Zonage AUj dans le PLU de Vic le Comte.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est d'aménager une nouvelle zone à vocation d'accueil mixte pour du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie afin de répondre à l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Avant la phase de travaux de réalisation, des fouilles archéologiques sont prévues.

Les travaux sont prévus sur une période de 9 à 12 mois -
1^{re} partie => travaux de terrassement + réseaux - tranchées
Gaz + Télécom + eaux potables, usées, pluviales, électricité.
Travaux de voirie en 2^{ème} partie + éclairage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux d'aménagements sur des parcelles agricoles se feront en une seule phase. Il n'y aura donc pas de phase d'exploitation des terres agricoles pendant les travaux.

Après les travaux d'aménagements les terrains seront vendus à des porteurs de projet intéressés pour qu'ils y installent leurs activités.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sera soumis à déclaration d'utilité publique
Autorisation au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Création de zone d'activités
- déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	6 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de
Vic le Comte
Longitude =
3° 13' 39.1" E
Latitude =
45° 38' 49.2" N

Coordonnées géographiques¹

Long. 3° 13' 39" 1 Lat. 45° 38' 49" 2

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel = terres agricoles de grandes cultures.
PLU = zonage AUj

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local de l'Urbanisme, date d'approbation :
25 septembre 2007 - modification simplifiée le
24 mars 2009.

Zone AUj = zone non équipée à vocation d'activités économiques.
Son aménagement doit faire l'objet d'une opération d'aménagement
d'ensemble - Cette zone devra faire l'objet d'une
procédure d'aménagement de type Z-A-C.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 ZNIEFF de type I : Allier du Pont de Nérepleurs au Pont de Longues, Val de l'Allier de Longues à Candès, Bois de la Combe et Ruisseau de Rignols. 2 ZNIEFF de type II : Lit majeur de l'Allier moyen, Varennes et bois livradois.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par deux sites Natura 2000 voisins l'un à l'Est : FR 8301049 « Comté d'Auvergne, puy de St Romain » et l'autre à l'Ouest : FR 8301038 « Val d'Auver, Pont du château, Jumeaux, Allagnon ». Distance environ 9 km à l'Est et environ 1 km à l'Ouest.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions lumineuses limitées car les lampadaires seront directionnels afin d'éviter d'éclairer à direction du ciel.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>des eaux usées domestiques des entreprises seront collectées dans un réseau spécifique distinct des eaux pluviales. Ce réseau sera raccordé au réseau d'eaux usées de la commune pour rejoindre la station d'épuration des Montres-de-Veyre - Un bassin de régulation réceptionnera l'eau de pluie -</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Notes ci-dessus.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'emprise du projet concerne 3 exploitants qui verront leurs surfaces d'exploitation diminuées de 0,5 à 2%.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Commodités de voisinage			
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	en période d'aménagement
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	en période d'aménagement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact a d'ores et déjà été réalisée car la superficie initiale de la ZAC a été réduite de 11,5 ha à 6 ha.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait graphique des PLU de Vie le Comte - Zone Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Vie le Comte

le,

2 avril 2013

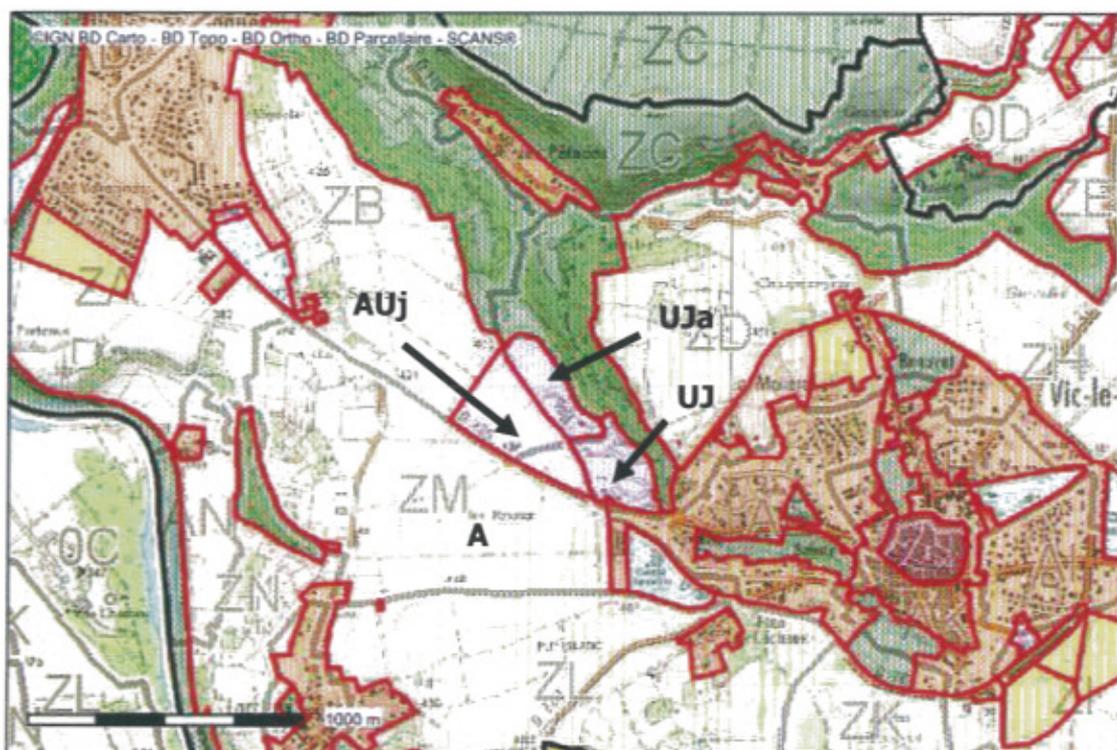
Signature

Gilles PAVET, Président Allier Comte Communauté



(Handwritten signature in blue ink)

EXTRAIT DE LA CARTE DE ZONAGE DU PLU
Portail Cartographique



Description :

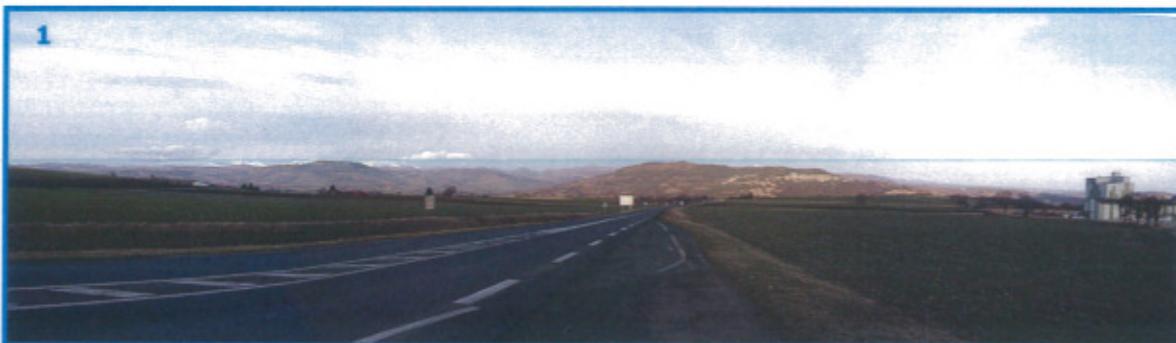
Portail cartographique de la direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme, permettant de visualiser les données et les informations géographiques dont elle dispose. Les informations du portail cartographique de la Direction départementale des Territoires du Puy-de-Dôme sont fournies à titre informatif. L'obtention d'informations depuis le portail cartographique ne dispense pas des consultations obligatoires auprès des autorités publiques, des gestionnaires de données et de servitudes ou des services instructeurs. En outre, l'attention de l'utilisateur du portail cartographique est attirée sur le fait que les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes. Leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

6.5 PAYSAGE

□ Le contexte paysager

Le secteur du projet d'aménagement urbain est occupé à l'heure actuelle par des cultures, céréalières et/ou industrielles⁹, sur de grandes parcelles recoupées par de rares haies matérialisées par de simples alignements de noyers, caractéristiques du paysage de la Comté dans les secteurs agricoles.

Le site présente une pente modérée orientée vers le Nord-Ouest qui lui permet de bénéficier d'une large perspective ouverte sur la chaîne des Puys, le massif du Sancy et le val d'Allier.



Vers le Nord, les perspectives sont plus rapprochées, limitées par le Puy Saint-Romain...



... de même que vers l'Est où la vue s'arrête sur les puys occupés par les bois de la Comté.



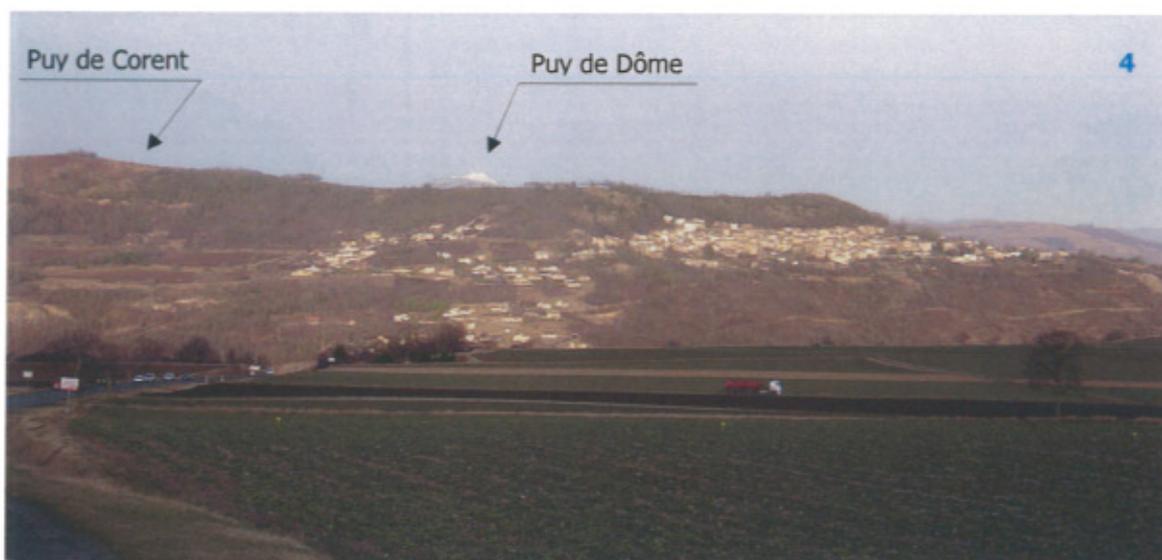
⁹ **culture des céréales** : blé, seigle, orge, avoine, maïs, riz,
cultures industrielles de plein champ des climats tempérés ou tropicaux : . pommes de terre, légumes secs, betteraves, cannes à sucre, tabac, houblon, chicorée industrielle, topinambours, etc., plantes oléagineuses (tournesol, colza, soja, arachide,...), textiles, plantes fourragères

□ **La sensibilité visuelle du site**

Le projet d'aménagement urbain est envisagé en continuité du lotissement à vocation d'accueil d'activités des Meules qui accueille des commerces et industries, dont notamment l'entreprise Chouvy qui joue un rôle de marqueur dans le paysage avec son bardage métallique vert et blanc s'élevant sur une vingtaine de mètres au-dessus du sol.

D'autres entreprises seront également directement visibles depuis la RD225 en sortant de Vic-le-Comte, notamment le garage Renault et le garage AD. Au Sud de la route les bâtiments accueillant notamment les services techniques de la commune de Vic-le-Comte prolongent le contexte urbain du secteur.

Le lotissement à vocation d'accueil d'activités des Meules est par ailleurs perceptible depuis les reliefs dominant le site et en particulier depuis le Puy de Corent à l'Ouest (masquant en majeure partie le Puy de Dôme).



□ **Contraintes**

La situation de la future zone en entrée de bourg et son exposition aux vues depuis l'Ouest et pour l'utilisateur de la RD225 en particulier imposent une prise en compte de l'intégration paysagère du bâti.

La structure de desserte de la zone et l'implantation du bâti devront permettre d'intégrer la zone dans le paysage, par le biais notamment d'un accompagnement végétal.

VUES ELOIGNEES

Etat actuel de la vue depuis le Puy de Corent



Etat futur simulé



PLAN DE PRINCIPE D'INSERTION PAYSAGERE

Cette illustration n'a pour objet que de représenter un principe d'insertion paysagère.
Elle ne fixe en aucun cas les implantations réelles des activités qui seront définies en fonction des demandes des entreprises.

Aménagement de la voie de desserte
du lotissement (hors ZAC) créant une
couture entre les 2 espaces

LONGUES

RD 225

Emprise préservée en vue de l'aménagement
d'une future piste cyclable

PLAN DE PRINCIPE D'INSERTION PAYSAGERE



1/5000

LEGENDE :

Espace public :

- Voirie existante
- Voirie ZAC (optionnelle plus clair)
- Trottoir (optionnel plus clair)
- Espace enherbé (optionnelle plus clair)
- Arbres existants conservés
- Arbres existants abattus
- Alignement d'arbres
- Bosquet

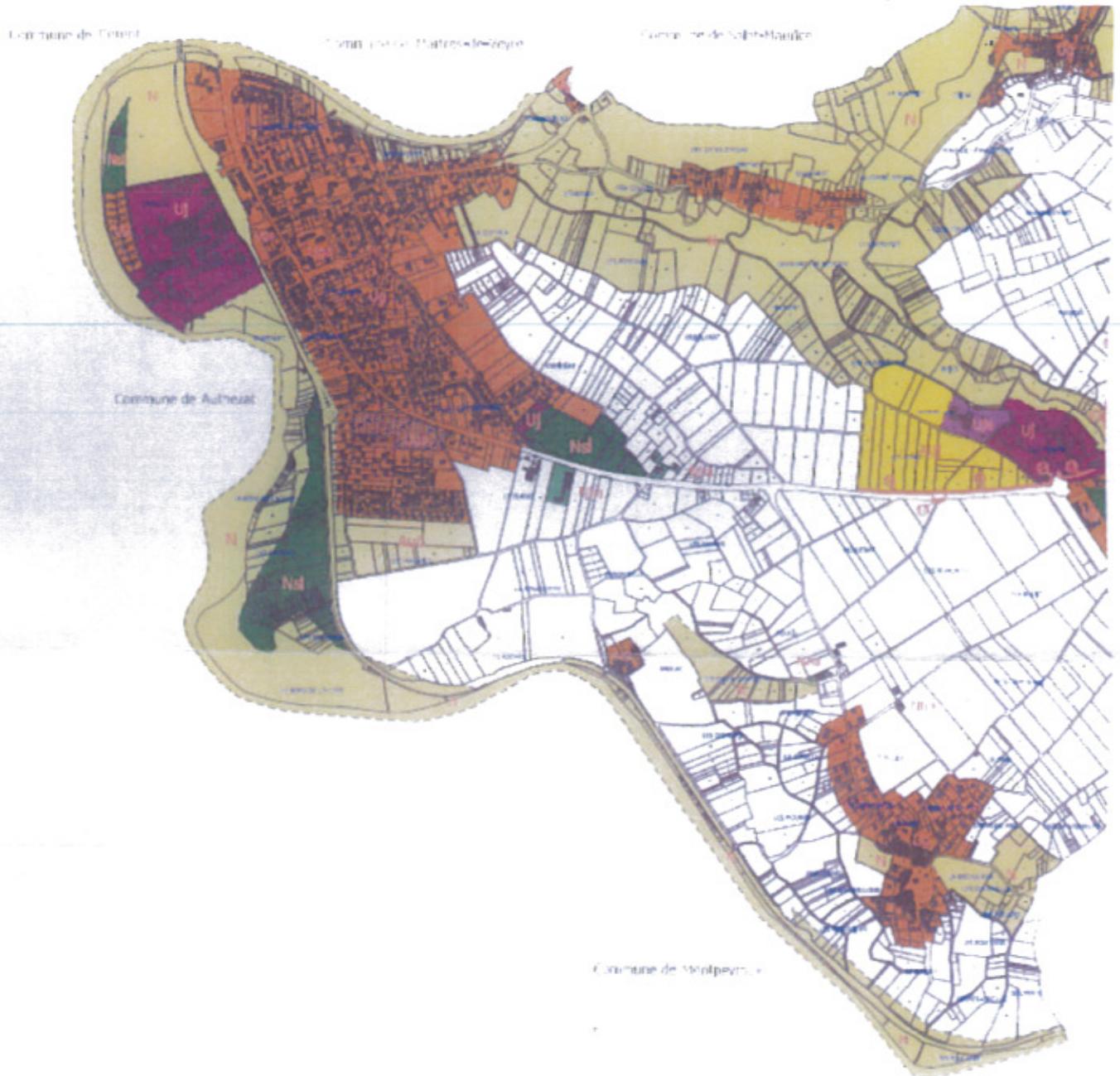
Espace privé :

- Voirie
- Espace enherbé
- Haie bocagère
- Trottoir
- Arbres
- Bosquets
- Bâtiment

1 - ZONE NATURA 2000

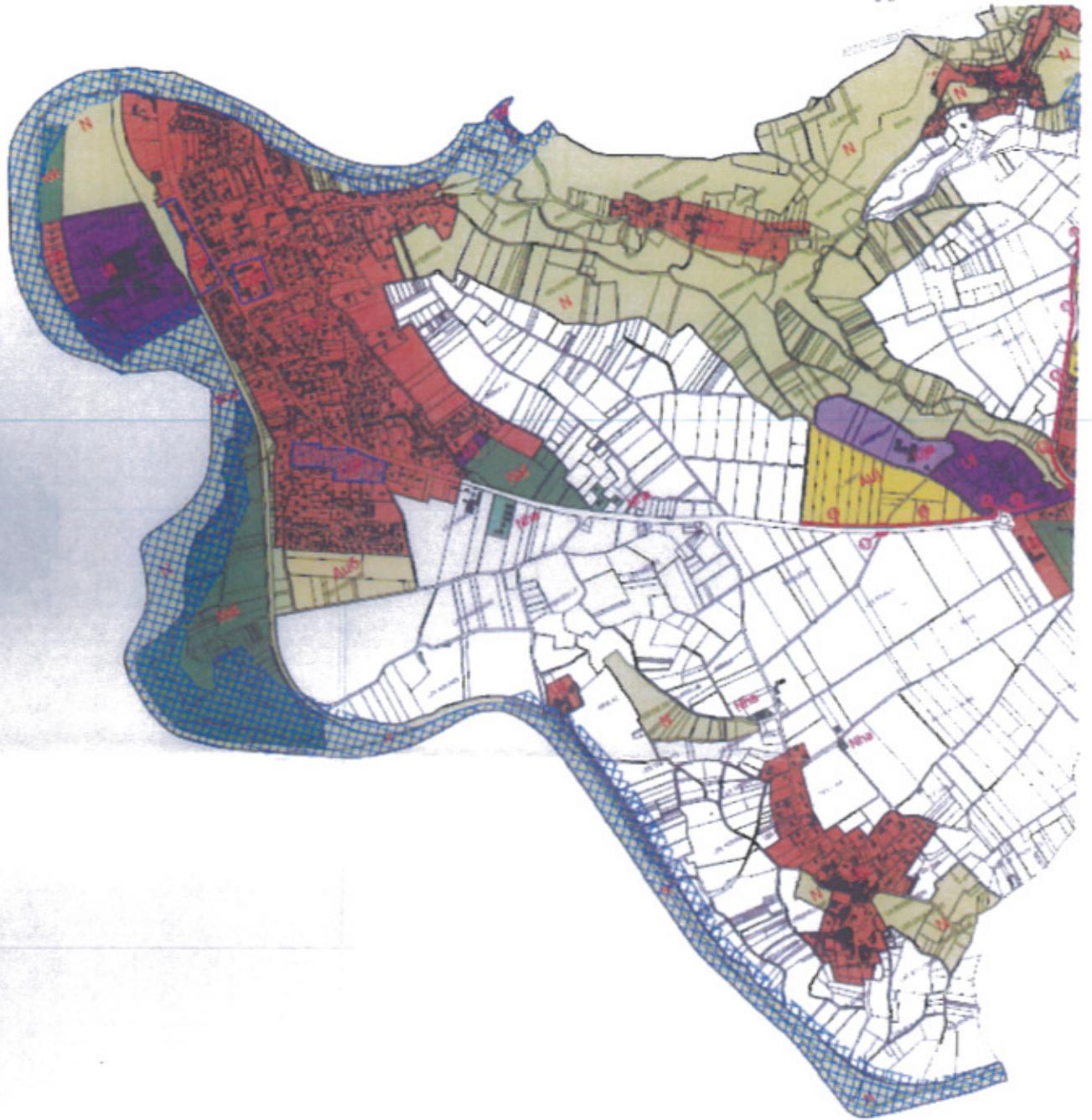
EXTRAIT DU DOCUMENT GRAPHIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2007

RECUS
02.10.2007
Monsieur...



EXTRAIT DU DOCUMENT GRAPHIQUE DU 27 MARS 2009

02 JUL 2010



(Site natura 2000)